

**COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES**Tél. : 01.39.70.84.44. - Email : yvelines.ffpjp@wanadoo.frSITE : <http://www.blogpetanque.com/petanquecd78>

CAHIER des CHARGES 2020
DES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES
DE QUALIFICATIFS ET OU CHAMPIONNATS.

➤ **L'ASSOCIATION :**

- **Aménagement des terrains « cadres » toutes catégories y compris jeunes** délimités par des ficelles selon les compétitions attribuées (voir tableau) :
 - **Pétanque et Provençal.** Tous les terrains sont tracés et numérotés.
 - 15m x 4m sauf les cadres en bout qui sont d'une largeur de 5m pour la Pétanque.
 - 24m x 4m sauf les cadres en bout qui sont d'une largeur de 5m pour le Provençal.
 - Le carré d'honneur sera entouré de barrières métalliques positionnées :
pour la Pétanque à 1,50 m de la ligne de perte.
pour le Jeu provençal à 2.50 m de la ligne de perte.
 - Cadrage avec de la ficelle d'un diamètre maxi de 2mm.
 - **Sonorisation suffisamment puissante pour couvrir l'ensemble des terrains.**
 - Eclairage suffisant pour couvrir l'ensemble des terrains sans ombres manifestes.
 - Le reste en terrains tracés et numérotés selon le nombre d'inscrits de l'année précédente.
- **Prévoit un emplacement abrité loin de la buvette et surélevé si possible**, une personne pour aider à la tenue de la table. Des tables et des chaises en quantité suffisante.
Alimentation électrique adéquate.
- **Prévoit un parking officiel** fermé pour les Délégués et Arbitres et éventuellement les Officiels (15 places minimum).
- **Prévoit un service de premier Secours** et un téléphone avec numéro d'appel d'urgence.
- **Prévoir et fournir des sanitaires** en quantité suffisante.
- **L'espace buvette, autant que faire se peut, doit être suffisamment éloigné des terrains de jeu pour que le bruit ne gêne pas les compétitions et surtout la tenue de la table.**
- **Assure la réservation des repas des délégués et arbitres** à la demande du Comité (depuis le samedi midi jusqu'au dimanche soir)
- **Prévoit les bouquets de fleurs** pour les compétitions avec des féminines.
Ces bouquets sont à la charge financière du Comité. (Environ 25 € par bouquet).
- **Assure la tenue des graphiques des Qualificatifs ou Championnats**, sous le contrôle du délégué.
- **Remet au délégué la totalité des mises lors des Championnats Départementaux et des qualificatifs quand les inscriptions sont faites sur place.**

- **Prévoit les cercles**, pour les cadres d'honneur.
- **Organise les concours annexes** (Jury, Coupes, Dotations, Paiement des arbitres)
- **Affiche l'autorisation de buvette de la mairie.**
Le Comité se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de la réglementation en vigueur.
- **Quand en même temps il y a un Championnat Jeunes**, prévoir un local abrité avec une alimentation électrique, tables et chaises, une trousse de 1^{er} secours. Bien séparer l'espace réservé pour les jeunes par des barrières.

➤ **LE COMITE :**

Met à disposition des marqueurs pour affichage des scores dans les cadres d'honneurs.

- Assure la tenue du graphique lors des Championnats « Seniors », « Dames », « Mixte ».
- **Constitution du Jury**, indifféremment du jury des concours annexes.
Il est composé de 3 membres minimum et 5 maximums.
Le délégué en sera le Président.
Les autres membres seront le Président et des membres de l'association organisatrice.
En cas de contestations, l'arbitre demandera dans les plus brefs délais la réunion du jury, afin de prendre les dispositions nécessaires qui s'imposent pour le bon déroulement de la compétition.
- **Les décisions prises par le jury seront sans appel.**
- Le Délégué effectue la présentation des équipes qualifiées dans le carré d'honneur, ½ h ; avant le jet du but. Il est tenu au respect de chacun des participants d'honorer de sa présence cette cérémonie.
- Prend en charge
les repas du délégué et de l'arbitre (forfait de 20 € par repas s'il est assuré par l'association), et rembourse les bouquets offerts aux féminines.
- **Le délégué remet au(x) qualifié(s) la chartre des Championnats de France**, avec un exemplaire signé pour retour au Comité.
- Remet les trophées sur tous les Championnats.

➤ **PUBLICITE :**

Toute publicité exposée ou tout exposant sur le terrain devront être autorisés préalablement par le CD78 en respectant l'article 18 du règlement intérieur du CD78, avec un geste commercial à l'attention des jeunes.

L'association organisatrice devra obligatoirement accepter les exposants qui ont un accord avec le comité.

TABLEAU 2019 (Sous réserve de modifications)

Type de Championnats	Nombre d'Equipes qualifiées	Nbre Cadres d'Honneur	Terrains tracés Numérotés	Nombre Bouquets
CHPT DEP. X1 Hommes	1 joueur au Chpt de France 4 joueurs pour le Chpt CRIDF	8	32	0
CHPT DEP. X1 Dames	1 joueuse au Chpt de France 2 joueuses pour le Chpt CRIDF	4	40	2
CHPT DEP. X2 Hommes	1 équipe au Chpt de France 4 équipes pour le Chpt CRIDF	8	80	-
CHPT DEP. X2 Dames	1 équipe D au Chpt de France 2 équipes D pour le Chpt CRIDF	4	30	4
CHPT DEP. X3 Hommes	1 équipe au Chpt de France 4 équipes pour le Chpt CRIDF	8	60	-

CHPT DEP. X3 Dames	1 équipe au Chpt de France 2 équipes pour le Chpt CRIDF	4	20	6
CHPT DEP. X2 Mixte	1 équipe au Chpt de France 4 équipes pour le Chpt CRIDF	8	70	2
CHPT DEP. X3 MIXTE	1 équipe au Chpt de France 4 équipes pour le Chpt CRIDF	8	60	2
CHPT DEP. X2 JP	1 équipe au Chpt de France 4 équipes pour le Chpt CRIDF	8		-
CHPT DEP. X3 JP	1 équipe au Chpt de France 4 équipes pour le Chpt CRIDF	8	30	-
QUAL. DÉP. X3 « VETERANS »	8 équipes qualifiées par site (Chpt sur 32 équipes).	8	16	-
CHPT DEP. X3 « VETERANS »	1 équipe au Chpt de France 4 équipes pour le Chpt CRIDF	16		-
CHPT DEP. X1 « VETERANS »	1 joueur Champion Départemental (ne mène pas au France)	8		-
CHPT DEP. X2 « VETERANS »	1 équipe Championne Départemental (ne mène pas au France)	8		-
COUPE 78 - X2 (55 ans & +)	1 équipe Championne Départemental (ne mène pas au France)	8		-
CHPT DEP. X2 Promotion H	1 équipe Championne Départemental (ne mène pas au France)	8		-
CHPT DEP. X2 Promotion D	1 équipe Championne Départemental (ne mène pas au France)	8		-
CHPT DEP. X1 Promotion	1 joueur Champion Départemental (ne mène pas au France)	8		-

Le 07/02/20202

LE COMITE